



VILLE DE
MATAGAMI



FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018

Chers Citoyens,

Fidèle à l'engagement du conseil municipal d'assurer la plus grande transparence possible de l'administration municipale et conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2018, ainsi que le rapport du vérificateur externe, et ce document sera disponible sous peu sur le site Internet de la Ville.

René Dubé, maire



LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2018 indiquent des revenus de fonctionnement au montant de 6 343 773 \$. En tenant compte des charges financières de fonctionnement et des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, affectations,...), les états financiers indiquent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 831 700 \$, lequel s'explique principalement par :

- des entrées de fonds non prévues de 218 700 \$ à titre de redevances sur les ressources naturelles;
- le report de certains projets relatifs à des immobilisations (aménagement de l'hôtel de ville – 120 000 \$ et la réfection intérieure du château d'eau – 142 000 \$);
- le paiement du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James concernant la réclamation de 103 000 \$ de l'année 2017 relativement à l'entente sur l'équité fiscale;
- des compensations tenant lieu de taxes plus élevées suite à des travaux à l'aéroport et au centre de santé Isle-Dieu – 67 000 \$;
- divers revenus supérieurs à ceux budgétés (tarification au lieu d'enfouissement en tranchée – 28 000 \$, intérêts sur placements – 56 000 \$, émission de permis et vente de terrain – 19 000 \$);
- différentes dépenses d'opération réalisées à un coût moindre ou reportées en 2019 (honoraires pour rénovation cadastrale – 14 600 \$, plan d'intervention des infrastructures – 22 600 \$).

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2018 ont été vérifiés par l'auditeur externe, Daniel Tétreault, CPA auditeur CA. Dans le cadre de cette vérification, l'auditeur a mentionné dans son rapport qu'il est d'avis que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Matagami au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».



TRAITEMENT DES ÉLUS

La Loi sur le traitement des élus prévoit que le rapport financier doit inclure une mention de la rémunération et de l'allocation des dépenses de chaque membre du conseil de la Ville. Toutefois, par souci de transparence, je désire également le faire dans le présent document qui vous présente les faits saillants.

Ainsi, pour 2018, la rémunération et l'allocation de dépenses de chaque membre du conseil étaient les suivantes :

	Rémunération	Allocation de dépenses
Maire	25 742 \$	12 871 \$
Conseiller	4 926 \$	2 463 \$

IMMOBILISATIONS

En termes de dépenses d'investissements 2018, la liste des principaux projets est la suivante :

• Réfection de la toiture de l'hôtel de ville	57 300 \$
• Mise à niveau de l'entrepôt – Cour de transbordement	460 000 \$
• Service des incendies – Équipements pour intervention d'urgence en milieu isolé	29 700 \$
• Complément du projet de l'usine d'épuration	54 500 \$
• Illumination du château d'eau	100 000 \$
• Resurfaçage d'asphalte	66 700 \$
• Remplacement d'une camionnette	46 200 \$
• Usine de filtration et réseau d'aqueduc – Divers équipements	57 000 \$
• Loisirs – Équipements pour spectacles et mobilier du local Ateliers	35 500 \$
• Caméras de surveillance – Divers endroits	19 000 \$

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES – SOURCES DE FINANCEMENT**

Au 31 décembre 2018, pour la réalisation future de projets, la Ville dispose de sources de financement qu'elle a pu constituer au cours des dix dernières années. Elles se détaillent de la façon suivante :

1. Excédent de fonctionnement affecté de 2 103 528 \$. Ce montant est strictement réservé pour :
 - i) le refinancement du règlement d'emprunt de l'usine d'épuration (2 M\$);
 - ii) l'enveloppe de soutien au développement (67 728 \$), et
 - iii) le programme de revitalisation des façades commerciales (35 800 \$).

2. Fonds de roulement pour immobilisations de 500 000 \$;
3. Réserve financière de 861 622 \$ pour travaux de voirie ou d'aqueduc;
4. Réserve financière de 109 434 \$ pour travaux de mise en valeur de terres du domaine public;
5. Excédent de fonctionnement accumulé non affecté de 3 456 000 \$.



ENDETTEMENT DE LA MUNICIPALITÉ ET ÉVALUATION FONCIÈRE

Au 31 décembre 2018, l'endettement total net à long terme était de 2 555 611 \$ et il est exclusivement constitué par le règlement d'emprunt du projet d'assainissement des eaux usées et des travaux municipaux connexes. Toutefois, il est important de mentionner que le gouvernement du Québec rembourse, pour ce projet, les versements des trois premières années en capital et intérêt et que le solde sera remboursé en l'an 2022 par le surplus accumulé affecté prévu à cette fin et mentionné précédemment.

Au 31 décembre 2018, l'évaluation foncière totale des immeubles imposables de la municipalité s'élevait à 84 258 200 \$, soit une hausse de 4,78 % par rapport à l'année précédente.